

ANNEXE 3  
COUPES DE L'ALLIER JEUNES



Table des matières

|   |   |
|---|---|
| ARTICLE 1 - ORGANISATION.....                                 | 2 |
| ARTICLE 2 - PARTICIPATION – QUALIFICATION - MUTATION .....    | 2 |
| ARTICLE 3 - DUREE DES MATCHES .....                           | 2 |
| ARTICLE 4 - CHOIX DES TERRAINS .....                          | 2 |
| ARTICLE 5 - HORAIRE DES MATCHES.....                          | 3 |
| ARTICLE 6 - COULEURS ET BALLONS.....                          | 3 |
| ARTICLE 7 - ARBITRES ET DELEGUES .....                        | 3 |
| ARTICLE 8 – LICENCES MANQUANTES - RECLAMATIONS – APPELS ..... | 3 |
| ARTICLE 9 - FEUILLE DE MATCH.....                             | 3 |
| ARTICLE 10 - UTILISATION DES REMPLAÇANTS .....                | 3 |
| ARTICLE 11 - FORFAIT .....                                    | 3 |
| ARTICLE 12 - FRAIS D'ARBITRAGE.....                           | 4 |
| ARTICLE 13 – CAS NON PREVUS.....                              | 4 |
| ARTICLE 14 - COMPETENCES .....                                | 4 |

**ANNEXE 3**  
**COUPES DE L'ALLIER JEUNES**

**COUPE DE L'ALLIER JEUNES**  
**Challenges Albert-CHATILLON / Jean-THEVENIN**  
**Challenge Jacques DUVERGER**

**Article 1 - Organisation**

Le District de l'Allier de Football (D.A.F.) organise pour la saison en cours :

- a) Le challenge Albert CHATILLON / Jean THEVENIN
- b) Le challenge Jacques DUVERGER.

Une coupe sera attribuée pour chaque challenge, à titre définitif, au club vainqueur et au finaliste. Des récompenses seront également remises au club vainqueur et au club finaliste.

**Article 2 - Participation – Qualification - Mutation**

- a) Le challenge Albert CHATILLON / Jean THEVENIN est ouvert aux clubs du D.A.F. pour les catégories U18-U17-U16. Pour les clubs dont l'équipe 1 participe à un championnat régional, en cas d'indisponibilité liée au calendrier régional, l'équipe U18 sera remplacée par l'équipe U16 ou leur équipe 2 U18 évoluant en district.
- b) Pour participer à l'épreuve, les joueurs devront être régulièrement qualifiés pour leur club.
- c) 3 joueurs maximum U15 peuvent participer dans cette catégorie, autorisés médicalement sous peine de match perdu, si des réserves ont été formulées.

Une seule équipe par club, par groupement ou par entente pourra être inscrite et acceptée. Les clubs dont les équipes évoluent dans les championnats régionaux U18 pourront s'inscrire à ce challenge.

Le vainqueur se verra attribué le challenge Albert CHATILLON. Le finaliste recevra le challenge Jean THEVENIN.

- d) Le challenge Jacques DUVERGER est ouvert aux clubs du D.A.F. pour les licencié(e)s jouant en mixité : U16F U15/U15F – U14/U14F et U13/U13F (Une seule équipe par club, par groupement ou par entente).

Pour les clubs dont l'équipe 1 participe à un championnat régional, en cas d'indisponibilité liée au calendrier régional, l'équipe U15 sera remplacée par l'équipe 2 U15 évoluant en district ou leur équipe U14 évoluant en régional.

Au maximum 3 joueurs ou joueuses U13/U13F peuvent participer dans cette catégorie, autorisés médicalement sous peine de match perdu, si des réserves ont été formulées.

- e) Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements. (Art 160 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Le vainqueur se verra attribué le challenge Jacques DUVERGER. Le finaliste recevra un challenge.

**Article 3 - Durée des matches**

La durée des matches est de

- 90 minutes en deux périodes de 45 mn pour les U18
- 80 minutes en deux périodes de 40 minutes pour les U15

Tous les matches de jeunes se jouent sans prolongation. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera tiré des séries de coups de pied de but, selon les modalités fixées par la F.F.F.

**Article 4 - Choix des terrains**

## ANNEXE 3 COUPES DE L'ALLIER JEUNES

- 1) La rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf, dans les cas prévus aux paragraphes 2, 3 et 4 ci-après.
- 2) Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement au-dessous du premier, la rencontre aura lieu sur son terrain.
- 3) Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième se situe dans la même division de celle de son adversaire **et s'il** s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.
- 4) A défaut ou en cas d'exemption au tour précédent d'un des deux adversaires, celui-ci se déplacera. Si les deux clubs étaient exempts, application du paragraphe 2.

Dans tous les cas où le terrain désigné ne serait pas libre ou serait impraticable se reporter à l'article **25 des règlements généraux** du D.A.F.

La finale aura lieu sur **un** terrain **choisi par le D.A.F.** Chaque équipe devra se présenter avec deux jeux de maillots de couleurs différentes. Au cas où des équipements seraient fournis par le D.A.F. pour ces finales, les clubs ont l'obligation de les porter.

### Article 5 - Horaire des matches

Voir Article 5 et 7 du règlement des championnats jeunes du du D.A.F.

### Article 6 – Couleurs et numérotations des maillots - Ballons

Ballons : Taille 5  
Couleurs : Voir article 17 du règlement **Règlements Généraux** du D.A.F.

### Article 7 - Arbitres et délégués

Les arbitres seront désignés par la commission des arbitres du D.A.F.

Le D.A.F désignera un **ou plusieurs** délégué (s) pour la finale.

Le club recevant ou le club organisateur sont chargés de la police du terrain.

### Article 8 – Licences manquantes - Réclamations – Appels

Voir article 6 du règlement du championnat des jeunes du D.A.F.

### Article 9 - Feuille de match

Cf. article 28 des Règlements Généraux du D.A.F.

### Article 10 - Utilisation des remplaçants

Chaque équipe peut présenter 11 joueurs plus 3 remplaçants.

Dans toutes les compétitions de Jeunes de District, les joueurs remplacés continueront à participer à la rencontre en qualité de remplaçants. Le nombre des remplacements ne sera pas limité et sera uniquement fonction des décisions de l'entraîneur, ou du dirigeant responsable. Ils devront se faire, bien entendu, dans le respect de la réglementation en vigueur (arrêt de jeu, présentation à l'arbitre).

Toutefois le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire, est limité à deux par équipe.

Les changements sont gérés par l'arbitre.

### Article 11 - Forfait

Toute équipe déclarant forfait devra verser une amende à laquelle s'ajouteront les frais d'arbitrage éventuels. L'article 17 du règlement du championnat des jeunes du D.A.F. fait référence.

## ANNEXE 3 COUPES DE L'ALLIER JEUNES

Pour les tours avant les 1/2 finales :

- 40,00 € au District ;
- 44,00 € au club adverse.

A partir des 1/2 finales :

- 50,00 € au District ;
- 58,00 € au club adverse
- **45,00 € au club organisateur**

Le forfait en coupe ne rentre pas dans le décompte des forfaits généraux.

En cas de forfait général en championnat, les équipes ne pourront plus participer à ces compétitions et seront éliminées.

### Article 12 - Frais d'arbitrage

Les frais d'arbitrage sont à la charge des clubs recevant.

**Les frais d'arbitrage seront réglés directement par le D.A.F et refacturés au club recevant.**

Les frais d'arbitrage pour les finales seront à la charge du D.A.F.

Cf. article 21 du règlement des championnats jeunes du D.A.F.

### Article 13 – Cas non prévus

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, le règlement des championnats jeunes du D.A.F, les règlements généraux du D.A.F. et de la LAuRAFoot, les règlements généraux de la F.F.F., sont applicables aux épreuves organisées par le D.A.F.

### Article 14 - Compétences

Tous les litiges relatifs à cette épreuve seront jugés par la commission sportive ou la commission discipline, en matière disciplinaire, en regard des règlements Généraux du D.A.F, de la LAuRAFoot et des règlements généraux de la FFF, et éventuellement en appel par la commission d'appel départementale qui jugera en dernier ressort.